

OSADOC

Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2015

L'an 2015, le dimanche 29 mars à 17H00, *les membres* fondateurs de l'association dénommée OSADOC se sont réunis à Sète, Centre du LAZARET en assemblée générale ordinaire, sur convocation de M. Guillaume Randriamampita.

Membres présents et représentés par pouvoir : voir liste en annexe.

Avec 32 membres présents ou représentés sur 57, le quorum (50 %) est atteint et l'assemblée peut donc se tenir valablement.

1 . Retour sur la mise en place d'OSADOC et du projet d'association

Après avoir remercié les participants pour leur présence, Daniel Boulanger revient rapidement sur la mise en place d'OSADOC. Il rappelle notamment que :

- Suite à l'arrêt des financements par Hérault Musique Danse (HDM) il a été décidé de relever le défi et de prolonger dans la durée le beau projet de l'ODAH sous l'égide d'OSADOC. Il est précisé qu'HDM a tout fait pour faciliter la reprise par OSADOC.
- Le projet était ambitieux (éducation musicale, qualité recherchée, gestion rigoureuse...) et il a fallu beaucoup d'énergie. On a beaucoup appris en avançant et cela devrait faciliter le travail pour les années à venir.
- Un bureau a été mis en place (Gwenaëlle Schubert, Daniel Boulanger, Guillaume Randriamampita) et a été élargi avec la participation de Lionel Giroud et Serge Roccamora, présence « d'experts musicaux » indispensable. David Seignobos a également prit part aux réunions du bureau en tant que futur directeur du séjour au Lazaret. 10 réunions de bureau se sont tenues.
- Parmi les réalisations, on peut citer : élaboration du programme, recherche des lieux de concert, contrats des salariés, mise en place site internet, recrutement des musiciens, recherche des partenaires financiers, dépôt des statuts, immatriculation à l'INSEE (il faudra d'ailleurs revoir le code APE qui nous a été attribué), souscription des assurances, ouverture de compte...

Daniel Boulanger remercie ensuite les membres bienfaiteurs ainsi que les partenaires parmi lesquels Ocvia, Génapi, RFF, Orchestra et HMD. Sont également remercié l'Orchestre National de Montpellier et le Diocèse grâce à qui un concert de soutien pourra avoir lieu le 11 avril.

Il remercie également les personnes qui ont mis leurs compétences au service du projet Denis LOREL- Infographiste ; Marianne FOVIAUX - juriste ; Aliénor RAÏA - administration du site Web).

2. Election du Président

Il est rappelé que pour lancer les travaux de mise en place d'OSADOC, un bureau a été mis en place mais qu'il convient maintenant de désigner un Président. Daniel Boulanger se porte candidat. Sa candidature est soumise au vote de l'Assemblée générale.

<p>Première résolution : l'assemblée générale confie la Présidence de l'association à Daniel Boulanger (nationalité, domicile, profession)</p>

<p>Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représenté</p>

3. Présentation des statuts et des instances d'OSADOC

Guillaume Randriamampita présente les statuts d'OSADOC qui sont datés du 12 juillet 2014, ont fait l'objet d'une déclaration au 16 juillet 2014 et sont parus à l'annexe du Journal officiel le 26 juillet 2014 (annonce N° 493 page 3555, création associations dans l'Hérault).

Les points suivants des statuts sont mis en exergue :

- OSADOC = association, à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
objet = favoriser l'éducation musicale orchestrale et la pratique de la musique symphonique
- les musiciens doivent être membres de l'association. Les enfants mineurs de plus de 16 ans peuvent être membre actifs de l'association. Pour les enfants mineurs l'adhésion se fait par le biais de l'un des parents (obligatoirement pour les mineurs de moins de 16 ans).
- siège social : Mairie de Grabels, sise 1, rue du Presbytère 34790 GRABELS.
- l'association se compose de personnes physiques (Membres fondateurs, Membres bienfaiteurs, Membres d'honneur, Membres actifs ou adhérents)
pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau
- Les ressources de l'association comprennent notamment : les droits d'entrée et cotisations; les subventions ; les dons et legs ; les contreparties des prestations fournies par l'association.
- l'assemblée générale ordinaire se réunit au minimum une fois au cours de chaque année calendaire et peut valablement délibérer dès lors que plus de 50 % des membres à jour de leurs cotisations sont présents.
l'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.
- Un membre peut donner « pouvoir » à un autre membre (maximum 3 « pouvoirs »).
- Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix (égalité lors d'un vote), la voix du Président de l'association est prépondérante (compte pour 2 voix).
- les délibérations sont prises à main levée ou à bulletin secret dès lors qu'au moins un des membres le demande.
- assemblée générale extraordinaire pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.
- L'association n'est pas dotée d'un conseil d'administration.
- L'Assemblée Générale élit parmi ses membres, un bureau composé de 3 à 6 personnes (un président ; un vice-président ; un(e) secrétaire et un secrétaire(e) adjoint ; un(e) trésorier(e), et un trésorier adjoint.
les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.
- les membres du bureau sont élus pour 3 ans.
- un comité technique musical regroupant le Bureau, le Directeur musical (Chef d'orchestre) et des musiciens professionnels « encadrants » conseille le bureau sur le plan artistique, musicologique, pédagogique et organisationnel.
- toutes les fonctions, y compris celles des membres du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs.
- Possibilité d'avoir un règlement intérieur (n'existe pas à ce stade).

Les statuts sont soumis au vote de l'assemblée.

Deuxième résolution : l'assemblée générale valide les statuts qui lui ont été soumis.

Cette résolution est **adoptée à l'unanimité** des membres présents ou représentés

4. Missions du bureau

Les missions du bureau sont présentées et soumises au vote de l'Assemblée.

Troisième résolution : l'assemblée générale arrête les modalités ci-dessous concernant le bureau de l'association

Peuvent prétendre à être au bureau tous les membres d'OSADOC, à l'exception toutefois (i) des membres qui sont par ailleurs salariés de l'association et (ii) les mineurs.

Les missions du bureau : de manière générale, le bureau met en œuvre les actions nécessaires à la mise en œuvre du projet de l'association. A ce titre il :

- Organise la vie associative d'OSADOC
- Elabore, avec l'appui du comité technique et artistique, le projet éducatif et artistique
- Etablit les partenariats et signe les conventions nécessaires avec les partenaires
- Assure le recrutement des musiciens et des salariés, après avis consultatif du comité technique et artistique

Cette résolution est **adoptée à l'unanimité** des membres présents ou représentés

5. Nomination des membres du bureau (vote)

Il est rappelé que pour faire reconnaître l'association et démarrer le travail, nous avons été amenés à mettre en place un bureau qu'il convient maintenant de valider ou remettre en cause.

Le bureau est actuellement constitué ainsi :

- Président : Daniel Boulanger
- Vice Président : Guillaume Randriamampita
- Secrétaire : Guillaume Randriamampita
- Trésorier : Gwen Schubert

Daniel Boulanger a été élu Président (voir point 2. Election du Président).

Guillaume Randriamampita et Gwen Schubert font savoir qu'ils sont prêts à poursuivre leur engagement au sein du bureau.

L'Assemblée est sollicitée pour savoir si d'autres personnes seraient intéressées pour rejoindre le bureau, ce qui n'est pas le cas.

Il est procédé au vote par l'Assemblée.

Troisième résolution : l'assemblée générale valide la composition du bureau ci-dessous :

- Président : Daniel Boulanger (français, 12 rue Annibal 34660 Courdonterral, Consultant en organisation et stratégie),
- Vice Président : Guillaume Randriamampita (français, 7 rue de Roqueblanc 34790 Grabels, Ingénieur),
- Secrétaire : Guillaume Randriamampita (français, 7 rue de Roqueblanc 34790 Grabels, Ingénieur)
- Trésorier : Gwen Schubert (française, 14 rue de l'église – Hameau de Sinsans 30420 Calvisson, sans profession)

Cette résolution est **adoptée à l'unanimité** des membres présents ou représentés

6. Point budgétaire

S'agissant d'une AG tenue en cours d'exercice, on ne présente pas à proprement parler un rapport moral et budget soumis au vote de l'AG. Il est proposé de fonctionner en année civile ce qui veut dire que l'on aura une AG en mars 2016 qui portera sur un exercice 2015 complet.

Pour autant les éléments budgétaires sont présentés par Gwenaëlle Schubert qui

Le budget s'élève à près de 45 k€, en recette comme en dépense. Les principaux postes et commentaires sont présentés ci-dessous :

RECETTES

- Cotisation et droits d'inscription au stage sont d'environ 15 k€. Soit besoin annuel de 30 k€ au-delà de l'autofinancement
- Appui financiers d'ores et déjà acquis : Ocvia (2 k€) ; Genapi (4 k€) ; Orchestra (2,5 k€) ; SCNF Réseau (2,5 k€) ; Hérault Musique Danse (2.9 k€)
- Des demandes de subvention en attente de réponse : MSA, Mairie de Grabels, Caisse des dépôts et consignation, Métropole de Montpellier
- Partenariat avec les communes pour les concerts (5 k€)
- Des donateurs anonymes 3,5 k€
- Les recettes provenant du concert de soutien (4 k€ attendus)

DEPENSES

Les principaux postes de dépense sont repris ci-après :

- Encadrement pédagogique : 10 k€
- animateurs : 4 k€
- Stage Lazaret : 15 k€
- Régisseur : 1,3 k€
- Commande d'une œuvre pour saison 2015 (Luc Marty) : 1,4 k€
- Location Camion et transport (Bus) : 2 k€
- Transport (bus) : 1,2 k€
- T-shirt : 2,2 k€

6. vote du montant des cotisations

La proposition d'arrêter à 15 € le montant des cotisations 2015 est soumise au vote de l'Assemblée.

Cinquième résolution : l'assemblée générale arrête le montant des cotisations 2015 à OSADOC à la somme de 15 €.

Cette résolution est **adoptée à l'unanimité** des membres présents ou représentés

7. Perspectives

Le président indique quelques pistes de développement des activités pour l'avenir :

- Rester sur 6 concerts par an avec 55 à 60 musiciens. Dans cette perspective Il est important d'identifier de belle salle pour réaliser les concerts.
- Elargir notre aire d'intervention dans en LR, voire dans la future grande région
- 2018 : célébrer les 100 ans de la fin de la 2nde guerre mondial
- Ouvrir un compte tweeter et pourquoi pas ?!

A 18h00 l'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question à poser l'Assemblée générale ordinaire est terminée.

Fait à Grabels, le 9 avril 2015

Daniel BOULANGER
Président

Guillaume RANDRIAMAMPITA
Vice-Président, Secrétaire

Gwenaëlle SCHUBERT
Trésorier

